[redacted]

DLP 28-10-94 124676 ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

Bulletin n° 26 du 26 octobre 1994

GRANDES CULTURES

Colza - Comptage de larves.

Céréales - Pucerons, cicadelles : Traitements rarement utiles.

Réunion du 10 janvier : Date à retenir.

Larves d'altises sur colza

Pour observer les larves, réaliser des comptages sur 50 pieds dans vos parcelles.

N'intervenir avec un produit huileux que si 60 à 70 % des pieds présentent au moins une larve d'altise.

Profiter de conditions météorologiques douces (> à 10°C) pour faire ce traitement.

Attention : Ne pas confondre les larves d'altises avec les larves de mouche du chou (reportez-vous au classeur vert d'informations générales pour les différencier).

Pucerons et cicadelles sur céréales

Les blés et orges les plus avancés tallent. Les populations de pucerons restent stables, colonisant entre 0 et 10 % de pieds dans les situations les plus exposées (semis très précoces, expositions les plus chaudes).

Le piégeage de cicadelles, *Psammotettix alienus*, est resté très faible. Par contre, d'autres espèces de couleurs variées prolifèrent à certains endroits.

Compte tenu de cette situation, il n'est généralement pas nécessaire d'intervenir contre ces insectes. Il est toutefois prudent de vérifier la situation de vos parcelles par des comptages (pucerons) ou piégeage en cuvette jaune (cicadelles). Leur identification à l'oeil nu étant impossible, vous pouvez envoyer vos échantillons au SRPV pour détermination.

En ce qui concerne les cicadelles, rappelons que les dégâts sont beaucoup moins importants sur des blés atteignant le stade 3 feuilles à début tallage. La sensibilité est maximale entre les stades 1 et 2 feuilles.

Une intervention se justifierait sur les pucerons si les populations colonisaient 15 à 20 % de pieds à partir du stade 3 feuilles à tallage.

P410

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 310 F

Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507